

Classique internationale de canots de la Mauricie

Règlement de compétition

Catégorie C2 — Règlement spécifique (Annexe A)

Saison 2026

Table des matières

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX C2	3
GÉNÉRALITÉS	3
RESPONSABILITÉ	3
ABANDON	3
MESURAGE OBLIGATOIRE	3
DIMENSIONS ET SPÉCIFICATIONS D'UNE EMBARCATION C2	3
VESTE DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE (VFI)	4
RAVITAILLEURS SUR TERRE	4
PARCOURS, VIRAGES ET CONTOURNEMENT DES BOUÉES	4
PORTAGES	5
AIDE AUX COMPÉTITEURS	5
PROCÉDURE DE DÉPART	5
LIGNE D'ARRIVÉE	5
CLASSEMENT PAR POINTS « SPRINT » C2	6
RÈGLEMENTS	6
CHECKPOINTS	6
CLASSEMENT CUMULATIF PAR POINTS « SPRINT »	7
MAUVAISE MÉTÉO — CLAUSE « CHARETTE »	8
INTEMPÉRIES ET ORAGES — SÉCURITÉ ET CONSIGNES	8

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX C2

GÉNÉRALITÉS

Classes

- Féminine — pour les équipes féminines.
- Mixte — pour les équipes mixtes.
- Recrue — pour les équipes dont les deux (2) rameurs en sont à leur première Classique.

Compétition

Les deux (2) athlètes inscrits sur la même embarcation devront parcourir la totalité du trajet ensemble, sans aucune substitution de partenaire, faute de quoi l'équipe sera disqualifiée. Tout équipage est responsable de son embarcation et de sa sécurité.

RESPONSABILITÉ

L'équipe de la Classique internationale de canots de la Mauricie ne peut être tenue responsable des dommages matériels pouvant survenir, durant une course ou une compétition, à un bien appartenant à un compétiteur ou à une équipe.

Toute équipe est responsable du transpondeur GPS qui lui est confié afin d'assurer son suivi sur une carte interactive. En cas de perte, de bris ou de vol, l'équipe se verra facturer les frais de remplacement (200 \$).

ABANDON

Une équipe ou un compétiteur qui abandonne le parcours avant la fin de celui-ci sera disqualifié et devra aviser l'équipe de la Classique internationale de canots de la Mauricie dans les meilleurs délais.

En cas de bris d'une embarcation, les équipes seront autorisées à repartir avec une nouvelle embarcation, à condition que celle-ci respecte les normes et ait été préalablement mesurée et approuvée par les officiels.

MESURAGE OBLIGATOIRE

- Île Melville, Shawinigan : mardi 1er septembre, de 16 h 30 à 18 h 00.
- Lac St-Louis, La Tuque : vendredi 4 septembre, de 17 h 30 à 19 h 00.

DIMENSIONS ET SPÉCIFICATIONS D'UNE EMBARCATION C2

Spécifications techniques — Canots de la catégorie C2

- Longueur maximum : 18 pieds 6 pouces.
- Largeur minimum : 33 po en haut et 27 po à 3 po du fond, vers le centre du canot.
- Hauteur minimum : pince avant 15 po, centre 10 po, pince arrière 10 po.
- Les mesures de 33 po et de 27 po (à 3 po du fond) peuvent être séparées de 14 po au maximum.
- Les mesures de 33 po et de 27 po (à 3 po du fond) peuvent être situées au maximum à 14 po à l'avant ou à l'arrière du centre réel du canot (9 pi 3 po).
- Une courbe concave de $\frac{1}{4}$ de pouce de profondeur est permise entre les mesures de 33 po et de 27 po (à 3 po du fond).

- Aucune forme concave n'est permise sous la ligne de flottaison (carène). Les imperfections provenant de réparations ou de sablage sont tolérées, mais doivent demeurer minimales afin de ne pas déroger à la réglementation.
- Toutes les mesures se vérifient à l'extérieur de la coque. Une équipe qui ne respecte pas les dimensions et spécifications prévues pour une embarcation C2 sera disqualifiée.

VESTE DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE (VFI)

Obligation

- Toutes les embarcations prenant part à la Classique internationale de canots de la Mauricie doivent avoir à leur bord une veste de flottaison individuelle (VFI) par participant. Les VFI doivent être disposées de façon à être facilement accessibles en tout temps.
- Les VFI gonflables, auto-gonflables ou portées à la ceinture ne sont pas homologuées par Transports Canada pour l'eau vive. Elles ne peuvent donc pas être portées lorsque cela est requis dans les rapides. Vous devez porter des VFI homologuées pour l'eau vive, fabriquées d'un matériau insubmersible.
- Le port de la VFI est obligatoire pour toute la 3e étape.
- Les participants de 16 ans et moins doivent porter leur VFI en tout temps.

RAVITAILLEURS SUR TERRE

*** Le passage aux zones de ravitaillement est obligatoire.*

- Les canotiers sont autorisés à se ravitailler uniquement aux endroits indiqués sur le parcours.
- Seuls les membres de l'équipe et les ravitailleurs identifiés seront admis sur les sites.
- Pour votre sécurité, les ravitaillements doivent se faire dans les zones définies, à ± 100 mètres de la bouée. Une (1) seule bouée sera installée pour la zone de ravitaillement.
- Le ravitaillement doit se faire sur terre ou dans l'eau, à condition que les deux pieds touchent le fond (VFI permise pour la sécurité).
- La courtoisie est de mise envers les équipes qui arrivent en premier. Aucune personne ni aucun objet pouvant nuire, intentionnellement ou non, au canot n'est admis dans la zone de ravitaillement (bouée, perche, planche, canot, etc.).
- Une épuisette est permise pour récupérer les déchets qui pourraient se retrouver à l'eau.
- Un drapeau et une pancarte sont permis pour identifier l'équipe, mais ils ne doivent pas nuire aux athlètes ni aux autres ravitailleurs.
- Aucun déchet ne doit être laissé dans l'eau ou sur les sites de ravitaillement par les athlètes et les ravitailleurs. Une équipe qui ne respecte pas cette disposition se verra imposer une pénalité de deux (2) minutes par infraction.

PARCOURS, VIRAGES ET CONTOURNEMENT DES BOUÉES

- Les équipes doivent respecter le parcours établi par les organisateurs de la compétition.
- Les équipes doivent parcourir toute la distance de la compétition à l'aide de leur équipement et ne peuvent quitter le cours d'eau, sauf aux sites désignés pour les portages.
- Lorsque le parcours comporte des bouées, les embarcations doivent contourner les bouées situées sur le parcours.
- Une équipe qui ne franchit pas une bouée au complet doit obligatoirement reculer et la contourner au complet.

- Une équipe qui ne contourne pas la bouée recevra une pénalité de cinq (5) minutes. L'équipe peut éviter cette pénalité en faisant demi-tour (ou en reculant) immédiatement pour contourner la bouée au complet.
- Toute équipe qui ne respecte pas le parcours (bouée ou trajet) sera reléguée au dernier rang de la compétition avec une pénalité de temps (minimum 10 minutes), ou pourra être disqualifiée s'il s'agit d'un manquement grave (au jugement des officiels ou du comité de sanction).
- La disqualification d'une équipe lui retire le droit de recevoir une bourse pour la course, et il n'y a aucun remboursement du coût d'inscription.

PORTAGES

- Les portages sont autorisés aux endroits identifiés par les organisateurs de la compétition.
- Tous les membres d'une équipe doivent effectuer le portage à pied, à partir de l'endroit où le canot de leur équipe sort de l'eau.
- Aucune aide n'est permise.
- Toute équipe qui ne respecte pas cette disposition sera disqualifiée.

AIDE AUX COMPÉTITEURS

À tout moment

Si un compétiteur échappe une pagaie ou tout autre objet, toute personne peut le récupérer et le lui remettre immédiatement.

Sur l'eau

- Seuls les membres d'une équipe peuvent, par la force physique humaine, déplacer le canot sur l'eau.
- Une équipe ne peut recevoir aucune aide, sauf en cas de chavirement ou de dessalage.
- En cas de chavirement, une équipe aidée par une autre embarcation doit reprendre le parcours à l'endroit où elle a chaviré.
- Toute équipe qui ne respecte pas cette disposition sera disqualifiée.

PROCÉDURE DE DÉPART

- Étapes 1 et 3 : toutes les équipes doivent être alignées sur le câble de départ. Le canotier arrière doit être en contact avec le câble en tout temps (le tenir avec la main).
- Étape 2 : la procédure de départ sera expliquée à la réunion d'avant-course.
- Un compétiteur qui tentera de tirer un avantage déloyal au départ sera pénalisé de deux (2) minutes. Après un premier avertissement, une deuxième offense entraîne la disqualification.
- Les officiels pourront interrompre la procédure de départ si l'alignement compromet un départ équitable pour tous. Toute équipe qui n'est pas sur la ligne de départ au coup d'envoi ne peut prendre part à l'étape et sera disqualifiée.

LIGNE D'ARRIVÉE

- Aucun objet ni obstacle ne peut être placé entre les deux (2) points physiques de la ligne d'arrivée.
- Une embarcation est considérée avoir franchi la ligne d'arrivée lorsque sa proue touche la ligne imaginaire reliant les deux (2) points physiques délimitant la ligne d'arrivée.

CLASSEMENT PAR POINTS « SPRINT » C2

RÈGLEMENTS

Attribution des points

Les points du classement sprint sont attribués selon l'ordre de passage à chacun des checkpoints, du premier au quinzième canot à franchir le point de contrôle.

Classement final

Le classement final, servant à l'attribution des bourses du classement par points, est déterminé en fonction du cumulatif des points obtenus à tous les checkpoints.

Détermination des gagnants

Le canot ayant obtenu le plus grand nombre de points remporte le classement sprint.

Les positions 2 à 10 sont ensuite établies selon le même principe, afin de compléter le tableau des bourses.

Égalité en points

En cas d'égalité au nombre de points entre deux canots, le temps final pour compléter la Classique sera utilisé pour départager les équipes : le temps le plus rapide l'emporte.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à une bourse du classement sprint, l'équipe doit avoir complété les trois étapes de la Classique.

Tout abandon entraîne la disqualification du classement par points.

CHECKPOINTS

Étape 1

- C1 : Bouée #3 (au retour)
- C2 : Rivière-aux-Rats
- C3 : St-Roch (arrivée)

Étape 2

- C4 : Camping St-Roch
- C5 : Shawinigan (arrivée)

Étape 3

- C6 : Bouée #6 (1er tour)
- C7 : Bouée #6 (2e tour)
- C8 : Île St-Quentin (arrivée)

CLASSEMENT CUMULATIF PAR POINTS « SPRINT »

Points attribués selon la position à chaque point de contrôle :

Position	Points	Position	Points
1re	15 pts	9e	7 pts
2e	14 pts	10e	6 pts
3e	13 pts	11e	5 pts
4e	12 pts	12e	4 pts
5e	11 pts	13e	3 pts
6e	10 pts	14e	2 pts
7e	9 pts	15e	1 pt
8e	8 pts		

MAUVAISE MÉTÉO — CLAUSE « CHARETTE »

INTEMPÉRIES ET ORAGES — SÉCURITÉ ET CONSIGNES

Sécurité / consignes

Advenant des conditions météorologiques qui mettraient en danger la sécurité des athlètes, l'équipe de sécurité communiquera aux athlètes en course les consignes pour se mettre en lieu sûr le plus rapidement possible.

Temps intermédiaire / classement

Si l'activation de cette mesure de sécurité entraîne la fin de la course pour la journée, un classement sera établi en fonction des temps intermédiaires calculés pour chaque équipe lors de leur passage aux différents points de contrôle identifiés.

Points de contrôle — première étape

- Cowboy
- Rivière-aux-Rats
- Grande-Anse
- Mattawin

Points de contrôle — deuxième étape

- Quai fédéral Grande-Piles
- Portage Grand-Mère

Points de contrôle — troisième étape

- Espace Shawinigan (voie ferrée)
- Portage la Gabelle

Classement

Des chronomètres seront présents à chacun des points de contrôle pour enregistrer les temps des équipes. En cas d'arrêt de la course pour des raisons de sécurité, les temps intermédiaires enregistrés aux points de contrôle serviront à établir le classement final de l'étape. Pour qu'un point de contrôle soit considéré valide en vue d'établir un classement d'étape, un minimum de 12 équipes devront l'avoir franchi avant l'arrêt de la course. Si un point de contrôle a été franchi par moins de 12 équipes, le point de contrôle précédent servira de référence pour le classement de l'étape. Les équipes qui n'auraient pas été en mesure de franchir de façon sécuritaire un point de contrôle avant l'arrêt de la course se verront attribuer le même temps que la dernière équipe dont le temps a été enregistré.